

## Du refus à l'acceptation L'Église et le sport au Québec

Roger Boileau

Number 113, Spring 2013

Aspects inédits du sport au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/68939ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

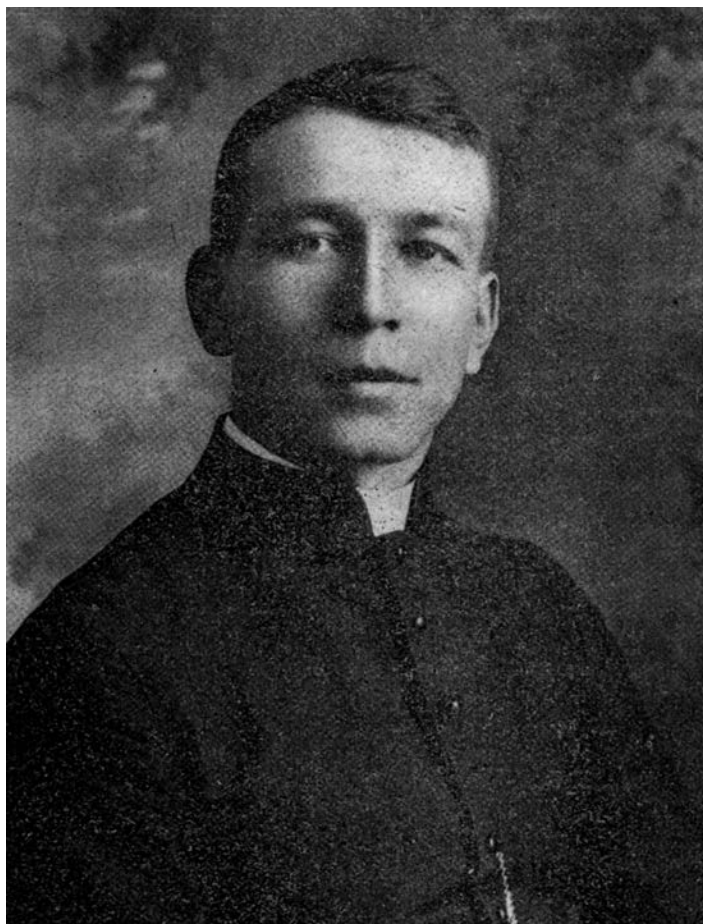
Boileau, R. (2013). Du refus à l'acceptation : l'Église et le sport au Québec. *Cap-aux-Diamants*, (113), 4–10.

# DU REFUS À L'ACCEPTATION L'ÉGLISE ET LE SPORT AU QUÉBEC

par Roger Boileau

À peine la cession de la Nouvelle-France est-elle signée que les officiers britanniques cantonnés à Québec reproduisent un type de courses de chevaux déjà très populaire en Angleterre. De courte distance, elles se distinguent des traditionnels défis spontanés des Canadiens; on les appelle « à l'anglaise ». Ces étranges courses, montées plutôt qu'attelées, innovent et séduisent. Régies par des normes et surveillées par des arbitres, elles se déroulent dans un espace restreint, permettant la présence de spectateurs et la pratique de paris dans un décorum nouveau. On retient les meilleurs temps qui deviennent autant de records à battre à la prochaine occasion dans un esprit d'amélioration constante de la performance. Ce modèle, repris dans d'autres activités

individuelles, puis adapté à certains jeux traditionnels ouvre ici une ère nouvelle des rapports au corps, l'ère du sport. L'immigration britannique de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle multiplie les activités et les jeux physiques pratiqués sous ce modèle et les ancre dans la trame sociale par la multiplication de clubs sportifs où se côtoient les hommes de la bourgeoisie anglophone. Quelques décennies suffisent



L'abbé Arthur Ferland, fondateur de l'Œuvre des terrains de jeux de Québec (OTJ), dont le modèle sera repris par un grand nombre de paroisses avant la prise en charge des loisirs par les municipalités, au milieu des années 1960. ([www.ndgquebec.blogspot.com](http://www.ndgquebec.blogspot.com))

pour que ces clubs locaux se regroupent en une douzaine d'associations pancanadiennes, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit du réseau initial anglophone. La bourgeoisie canadienne-française voudra les imiter au nom de la « valeur de la race » par la création d'un réseau parallèle francophone. Mais le sport constitue un produit culturel étranger à ses mœurs et cette bourgeoisie ne réussit pas à rassembler dans ses

rangs assez de ressources pour soutenir ses prétentions. Elle reste marginale, coincée jusqu'aux années 1960 entre une bourgeoisie anglophone déjà bien installée et une Église qui incarne seule la légitimité morale auprès des œuvres scolaires et de loisirs des jeunes francophones. L'Église joue un rôle à la fois important et ambigu dans l'appropriation du sport au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Elle critique sévèrement le sport tout en organisant dans ses rangs un réseau sportif dans plusieurs de ses œuvres, que nous appelons globalement le réseau alternatif clérical. L'originalité de l'intégration progressive du sport dans la société québécoise tient à ces trois grands courants en constante interaction.

Entre 1763 et 1850, les déplacements fréquents des officiers et la faible immigration anglophone freinent l'expansion des manifestations sportives qui se déroulent en dehors des circuits culturels des Canadiens français. L'Église reste silencieuse.

## UNE ÉGLISE CRITIQUE ET OPPOSÉE AU SPORT (1850-1950)

Le XIX<sup>e</sup> siècle provoque de grandes transformations : une immigration anglophone importante après 1815, suivie de la nouvelle union politique de 1867,

contribue à l'émergence d'un nationalisme *canadien* qui trouve dans le sport un canal d'expression de son identité. Les clubs anglophones du Québec et de l'Ontario donnent naissance à des organismes de régie pancanadiens plus stables, dotés de règlements uniformes, de calendriers réguliers, d'où émergent annuellement des champions qu'une presse sportive naissante fait connaître. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, la communauté anglophone poursuit le développement du sport dans d'autres créneaux, qu'il s'agisse du sport professionnel, universitaire ou scolaire. Même la population moins fortunée peut y participer grâce au réseau d'organismes caritatifs (Young Men-Young Women Christian Association, Community Centers). Ces initiatives étendent le sport à toutes les couches de la population anglophone et servent de modèle aux Canadiens français. Ce n'est plus un phénomène épisodique, mais une pratique qui s'est généralisée. L'Église ne peut plus l'ignorer.

Depuis la Nouvelle-France, l'Église cherchera à protéger les cérémonies religieuses du dimanche et des jours de fête, mais les sports constituent un divertissement profane dont l'attrait interfère souvent avec les événements du calendrier liturgique devant assurer la formation religieuse du peuple. Les évêques reviendront sans cesse sur ce sujet et ils interdiront la tenue d'événements sportifs pendant les cérémonies religieuses.

### DÉFENDRE LA CONCEPTION DE LA MODESTIE CHRÉTIENNE

L'Église s'est toujours montrée sensible à l'égard des contextes de rapprochement entre garçons et filles. Les activités sportives exacerbent cette prudence en ce qu'elles multiplient les occasions de rapprochement et éloignent les jeunes de la surveillance adulte : les concours et les excursions sont autant d'occasions de contacts jugés dangereux pour la morale. Mais il y a pire : au nom de l'aisance des mouvements, le sport incite la femme à revêtir des vêtements

masculins comme le pantalon pour le ski et la bicyclette ou encore les shorts pour le tennis et le costume de bain pour la natation. Les nombreuses mises en garde n'empêchent pas la déviance, forçant des évêques à évoquer l'autorité du *Deutéronome* pour rappeler la ligne de conduite chrétienne : « La femme ne portera pas d'habits d'homme ».

### INTERDIRE LA FRÉQUENTATION DES CLUBS SPORTIFS ET DES ASSOCIATIONS NEUTRES

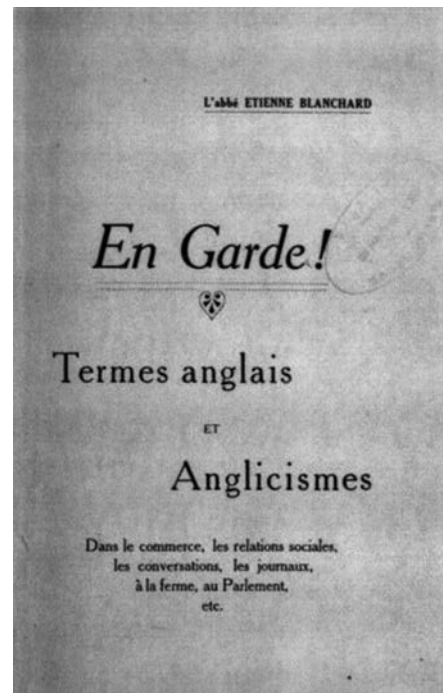
L'opposition à la formule des clubs se déroule sur une longue période, de 1882 à 1946. Du côté britannique, on ne peut imaginer le sport en dehors du club, lieu de rassemblement autour d'une activité spécifique, mais aussi temps privilégié où peut s'exprimer une certaine sociabilité. Si pour les clercs la pratique du sport par les Canadiens français représente déjà une concession au modernisme, sa pratique dans un club, qui échappe à la surveillance cléricale, s'avère inacceptable puisque le temps accordé au club est vu comme un temps perdu pour la famille et la foi.

### DÉFENDRE LA LANGUE

Chaque sport crée en anglais un nouveau vocabulaire et multiplie les occasions d'anglicisation, car au-delà de l'action sur les terrains, les mots s'insèrent dans les conversations, les journaux, puis à la radio. Par exemple, le journal *Le Devoir* n'hésite pas à utiliser les termes *inning*, *catches*, *hits*, *wild pitch*, etc., dans ses reportages de baseball, témoignant de la pauvreté du vocabulaire technique français. Dans ces conditions, l'Église considère qu'elle ne peut laisser la jeunesse s'angliciser tout en s'amusant.

### CONTRER LES MANIFESTATIONS DU MODERNISME

L'Église reproche au sport ses excès de matérialisme et de naturalisme qui menacent le type de société traditionnelle qu'elle défend. Longtemps tributaire d'une vision agriculturiste de la vie considérée comme garante de la survie



Au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'abbé Étienne Blanchard combat l'anglicisation par les sports au moyen de nombreux lexiques. ([www.openlibrary.org](http://www.openlibrary.org))

du catholicisme, des bonnes mœurs et même de la santé physique de la population, l'Église lutte avec âpreté contre les tendances récentes et leur oppose « l'esprit chrétien ». Ses critiques s'articulent autour des deux pôles : considéré trop populaire auprès des jeunes et même des adultes, on dira d'abord du sport qu'il détourne des devoirs collectifs et surtout de ceux liés à l'Église en privilégiant les intérêts individuels, ensuite qu'il inverse la hiérarchie des valeurs chrétiennes par un développement exagéré du corps au détriment de l'âme. En résumé, les écrits de l'Église sur le sport au cours de cette longue période font ressortir l'opposition des deux éthiques. Par l'activité physique intense qu'il commande, le sport valorise le corps et l'entraîne dans une nouvelle éthique de l'action et du développement, alors que l'Église se satisfait longtemps d'un simple entretien hygiénique. La dimension de la compétition rejoint une éthique du dépassement de soi par le contrôle et l'effort appliqués à un obstacle physique ou à un adversaire,

tandis que l'Église valorise la coopération entre les individus et le dépassement spirituel. Le caractère amusant du sport appelle une éthique hédoniste dans laquelle le plaisir en général, et plus particulièrement le plaisir du mouvement, occupe une grande place, alors que l'Église tarde à reconnaître cet aspect de l'expérience humaine au profit d'une valorisation du travail, de la vie intellectuelle et spirituelle pouvant accepter la mortification du corps. Dans le sport, l'enjeu est important. Il appelle une éthique d'intérêt qui se manifeste par la visibilité et la notoriété accrues des joueurs qui peut aller jusqu'au vedettariat et, par conséquent, entraîner des gains matériels et financiers importants qui heurtent les valeurs d'humilité et de pauvreté prônées par l'Église. Ainsi, pour une partie du clergé, l'esprit sportif s'oppose à l'esprit chrétien et menace la survie de la société canadienne-française. Mais les contextes d'acculturation impliquent une relation plus complexe que la simple négation et il ne faut pas se surprendre si, durant cette même période, d'autres clercs tiennent un discours moins sévère et posent les conditions d'une plus grande acceptation du sport.

### UNE ÉGLISE QUI SÉLECTIONNE (1870-1960)

La sélection constitue une autre tendance, moins radicale que le rejet, du processus d'acculturation par lequel certains aspects du trait culturel étranger semblent dorénavant acceptables alors que d'autres sont encore rejetés. L'expression populaire « Oui... mais! » exprime bien cette ambivalence : une déclaration positive étant suivie d'une mise en garde sélective à l'égard de l'élément non intégré ou jugé problématique. Il ne s'agit plus d'un refus généralisé, mais d'une acceptation partielle, raisonnée, qui suppute les circonstances, les contextes dans lesquels le trait culturel étranger s'exerce dans la société dominée et à partir desquels l'acceptation est négociée.

Les interdictions n'ayant pas réussi à écarter les pratiques sportives, des clercs développent un discours de compromis envers les exigences du sport et la protection des éléments forts du foyer culturel canadien-français que l'on croit menacés. On permet au sport de se créer une niche comme pratique récréative ou éducative aux côtés de la gymnastique et des jeux déjà intégrés dans la mesure où il ne nuit pas et peut contribuer aux visées supérieures de l'Église. Sans surprise, les exigences les plus fréquemment évoquées reprennent les thématiques dénoncées antérieurement et qui justifiaient le rejet du sport, mais le nouveau discours de la sélection, qui se superpose au précédent, tente d'établir un certain « accommodement ». Ainsi, on dira : « Oui au sport, à la condition de... » limiter ses excès, préserver les valeurs chrétiennes, contrer l'anglicisation, etc. On l'accepte donc comme pratique essentiellement récréative au nom de la modération, de la santé et de la saine distraction. Plus tardivement, on relève aussi l'existence de textes issus de l'enseignement secondaire ou du loisir dont l'accent porte plutôt sur les avantages du sport et sur l'élaboration de moyens pour qu'il contribue à l'éducation chrétienne des jeunes. La logique sportive d'inspira-

tion britannique est reprise ici de façon assez intégrale : on accepte l'émulation, la compétition, l'entraînement, tout en intégrant consciemment le sport dans le processus éducatif comme un outil reconnu et efficace au service du développement multidimensionnel de la personne. Le texte du père Simon Perreault c.s.v. du collège de Joliette, paru en 1927, dans la revue *L'Enseignement secondaire au Canada*, constitue à notre connaissance le premier document qui accepte explicitement le sport et ses exigences sans poser de conditions. Il en détaille même les avantages pour le développement intellectuel et moral des élèves. En 1945, le père Paul Benoît s.j. du collège de Sudbury propose un nouveau modèle d'organisation du sport dans les collèges. Il ne s'agit plus de meubler le temps des récréations, mais de s'entraîner de façon systématique pour favoriser la santé, la bonne humeur et le travail : « Le collège doit devenir une école de formation physique ». Il préconise un entraînement modéré d'une heure trente par jour pour tous les élèves en grugeant quelques minutes sur tous les autres cours pour dégager les fins de journée sans menacer la hiérarchie des valeurs chrétiennes. Un autre jésuite, Maurice Richer, exprime



Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les collèges classiques constituent la première brèche par laquelle les sports pénètrent les œuvres cléricales. Il y en aura d'autres. Ici, le club de hockey au Séminaire de Québec, vers 1897. Photo. Jules-Ernest Livernois. (Banque d'images de *Cap-aux-Diamants*, ph.1993-1939).



Pour pratiquer certains sports (cyclisme), dans des conditions optimales, des femmes en viennent à emprunter des vêtements réservés jusque-là aux hommes. Ce travestissement déplaît aux autorités religieuses de l'époque. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants).

la transition qui s'est opérée chez certains clercs où l'approche traditionnelle du jeu, simple délassement peu conséquent, s'estompe au profit d'une perception plus raffinée de l'apport original et supplémentaire du sport : « Nous sommes même d'avis qu'il n'y a peut-être pas meilleure école pour la formation du caractère et l'exercice des vertus naturelles ». Ce type d'affirmation sera de plus en plus fréquent après la Deuxième Guerre mondiale.

### L'INTÉGRATION PRÉCOCE DES PRATIQUES SPORTIVES DANS LES ŒUVRES CLÉRIQUES

Cette ambivalence des discours, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ne doit pas masquer le fait que pour l'Église l'action a précédé le discours. Si les textes positifs sur le sport datent de l'entre-deux-guerres, l'engagement de l'Église envers l'encadrement sportif au sein de ses œuvres s'observe beaucoup plus tôt. Voici quelques exemples :

Les collèges classiques signent les premières manifestations du sport dans les institutions religieuses. Le régime d'internat prévoit des récréations prolongées que les collégiens meublent traditionnellement par des jeux populaires : colin-maillard, main chaude, marelle, promenades à pied, en raquettes, patinage, etc. Ce temps libre et l'acceptation du jeu libre par les clercs constituent les brèches par lesquelles les sports s'introduisent dans les collèges pour y imposer bientôt leur éthique particulière. Les premières traces remontent à la pratique du cricket, en 1854, et de la crosse, en 1860, au collège Sainte-Marie contre des clubs anglophones. La pratique du baseball au collège de l'Assomption, dès 1860, se répand bientôt à huit autres collèges. Le hockey aux collèges Sainte-Marie et Mont-Saint-Louis, dès 1885, est adopté par une quinzaine de collèges au tournant du siècle, nombre suffisant pour créer une première ligue « interclassique », dès 1899. D'autres sports suivront –

basketball, athlétisme, tennis –, justifiant la création d'une première Association sportive collégiale catholique (ASIC), en 1938. À l'aube de la Révolution tranquille, le sport s'avère omniprésent dans le réseau des collèges classiques. Une enquête de 1961, auprès des 30 collèges les plus peuplés, indique que 60 % d'entre eux offrent en moyenne dix sports différents dans le cadre de ligues intra-muros et que 77 % encadrent leur élite sportive dans des ligues intercollégiales.

### LES FÊTES POPULAIRES

Au départ, la fête nationale des Canadiens français se compose essentiellement d'une procession, d'une messe et de discours, mais en 1873 y apparaissent des courses de chevaux attelés, puis des parties de crosse, des courses à pied, en canot ou de natation. Ce modèle montréalais se répand par la suite aux autres villes. Les fêtes d'ouvriers et de sociétés religieuses sont très nombreuses



L'Église s'opposait à certaines pratiques sportives comme la natation ou la baignade, car elles obligeaient les femmes à se dénuder. (Banque d'images de *Cap-aux-Diamants*).

dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et s'y greffent progressivement des tournois sportifs. En 1890, le pique-nique des cochers comprend 28 épreuves et une partie de baseball. D'autres types d'événements comme les fêtes champêtres, les anniversaires de municipalités ou de la reine Victoria incorporent des épreuves athlétiques et des sports d'équipe. Ces diverses fêtes auxquelles les clercs participent, soit directement comme organisateurs ou à titre d'invités, représentent des temps forts de la socialisation par le sport. Dans ces contextes, on peut dire que le « festif se vit aussi à l'enseigne de l'agonistique ».

Des cercles existent depuis 1869. Ils se présentent d'abord comme des œuvres religieuses au service de la foi et de l'affirmation de la doctrine chrétienne. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, ils cherchent surtout l'avancement intellectuel, moral et physique de la jeunesse, une réponse de l'Église à l'attrait des clubs anglophones et des associations neutres. Ils fonctionnent isolément en présence d'un aumônier ou à l'intérieur d'une œuvre déjà existante comme l'Association catholique de la jeunesse canadienne (ACJC). Plusieurs sports y sont pratiqués, dont les plus populaires sont le baseball, le billard, le hockey, la lutte, conduisant à la création de ligues. Plusieurs rencontres se font contre des clubs anglophones, transgressant la ligne du développement séparé.

Les salles paroissiales représentent une nouvelle réponse cléricale aux besoins émergents d'une urbanisation croissante et préoccupante. Polyvalentes dès le départ, elles tentent de répondre aux besoins des adultes et des jeunes en servant de point de ralliement pour des activités ludiques, communautaires et apostoliques. Peu nombreuses durant les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, leur nombre s'accroît à partir des années 1940 jusqu'à ce que certaines, dans les paroisses les plus dynamiques, se transforment en centre de loisirs paroissial, nouvelle étape dans le développement du sport dans le giron religieux. Constitués de bâtiments plus vastes, séparés des églises et dotés de locaux polyvalents (réunions, concerts) et spécialisés (salle de quilles, théâtre), auxquels s'ajouteront des installations sportives plus coûteuses par la suite (gymnase, piscine, salles spécialisées, etc.), les rares centres précurseurs des années 1920 sont au nombre de 125 en 1964 et les quelques activités sportives initiales dépassent maintenant la vingtaine. La création de comités sportifs au sein de ces centres, au cours des années 1930, accélère le passage du jeu au sport.

### L'ŒUVRE DES TERRAINS DE JEUX (OTJ)

Pour contrer l'effet délétère d'une urbanisation rapide et l'absence d'organisation laïque d'occupation du temps

libre des jeunes durant l'été, l'abbé Joseph-Arthur Ferland crée cette œuvre à Québec, en 1929. En s'appuyant sur la structure paroissiale, il élabore un modèle particulièrement adapté à la mentalité cléricale de l'époque qui repose sur le développement multidimensionnel de l'enfant. Si, au départ, les jeux variés meublent le volet physique, rapidement les pratiques sportives et leurs exigences compétitives envahissent la programmation. Dans la ville de Québec seulement, l'œuvre passe du seul terrain du parc Victoria à treize terrains de jeux, dont dix seront en activité douze mois par année, vers la fin des années 1940. Ces terrains stimulent la pratique sportive, générant des compétitions interparcs puis interparoissiales. L'œuvre se développe de façon semblable dans toutes les régions du Québec, incluant Montréal où elle s'insère dans le labyrinthe complexe des initiatives des anglophones et de la ville de Montréal. La multiplication des OTJ incitera leurs gestionnaires à se regrouper en fédérations diocésaines, à partir des années 1940, afin de mieux résoudre les principaux problèmes communs. En 1946, on ressent le besoin de créer une fédération provinciale des OTJ qui prit le nom de Confédération otéjiste provinciale (COP). L'idée d'un tel regroupement répondait aux besoins d'échanger les expériences, d'étudier les problèmes communs et de se donner

des services techniques ou d'information pouvant servir toutes leurs activités, dont les sports. Elle répondait aussi au besoin de défendre les acquis contre d'autres organismes provinciaux intéressés aux nouveaux octrois du gouvernement fédéral destinés au redressement de la santé et du bien-être de la population et contre les velléités d'ingérence de certaines municipalités – comme Montréal – ou encore du gouvernement provincial lui-même qui jongle alors avec l'idée de créer un ministère de la Jeunesse. En définitive, cette structure reste bien calquée sur la structure de la vie religieuse où l'aumônier, la paroisse et le diocèse constituent un triptyque indissociable avec lequel les avancées de la laïcité doivent composer.

Deux sports ayant déjà atteint une plus grande popularité sur les terrains de jeux profitent de cet encadrement pour s'épanouir davantage : le baseball et le hockey. Quelques fédérations diocésaines créent même un Service baseball, en 1954, puis un Service hockey, en 1956, au sein de la COP, véritables structures de régie du sport agissant en parallèle avec les organismes provinciaux anglo-protestants déjà existants. Après dix ans d'activité, le Service baseball gère 4 065 joueurs affiliés, répartis dans 325 clubs et 68 ligues. En 1963, le Service hockey regroupe au-delà de 12 000 jeunes. La COP cherche à développer un hockey plus éducatif et moins dépendant du hockey professionnel, ce que l'on reproche entre autres à l'organisme officiel anglo-protestant, la Quebec Amateur Hockey Association. La confrontation entre ces deux organismes québécois de régie du hockey donne lieu à une lutte cruciale entre deux systèmes de valeurs campés dans des organismes divisés au point de vue ethno-religieux. L'unification qui s'ensuit sur des bases nouvelles et à partir des laïcs francophones constitue le prélude à une transformation majeure de tout le système sportif québécois, ouvrant la porte à une prise de contrôle de l'ensemble du sport québécois par ces derniers.

L'OTJ de Québec aura eu une très grande influence sur les loisirs et le sport québécois. Elle a créé un modèle crédible, enraciné dans la culture cléricale, reposant sur la paroisse et capable de mobiliser des bénévoles et des ressources municipales. Elle est à la source des nombreux services de loisirs paroissiaux, puis municipaux qui seront créés dans son sillage à partir des années 1960.

L'Œuvre du patronage, créée en 1846 à Québec, consiste à l'origine à visiter les pauvres à domicile, mais elle fait aussi germer une chaîne d'œuvres pour les soutenir tout au long de leur vie, dont celle de l'éducation primaire et des loisirs. Dans les premières décennies, les locaux de classe surchargés ne

permettent guère l'éclosion de pratiques corporelles, mais la construction ultérieure de bâtiments plus vastes et le débordement de l'horaire scolaire vers les journées de congé et les longues vacances ouvrent une brèche, celle de l'occupation du temps libre, et entraînent la diversification de la clientèle. Ce temps libéré incite les religieux de Saint-Vincent-de-Paul à retenir des activités appréciées de leurs clientèles comme les jeux physiques. On les distingue toutefois des sports que le *Directoire de la congrégation* refuse d'introduire afin d'éviter tout esprit de rivalité entre les œuvres. On se tourne donc vers la gymnastique, introduite dès 1890, et certains jeux populaires. Tour à tour,



Le patro Saint-Vincent-de-Paul de Québec. Une œuvre qui intègre successivement les domaines de la charité, de la scolarité et des loisirs dont la gymnastique et les sports. Photo Jules-Ernest Livernois, *Quartier Saint-Jean-Baptiste - côte d'Abraham - patronage et église Saint-Vincent-de-Paul* (1937). (Bibliothèque et archives nationales du Québec, cote : P560, S2, D2, P166750-1).

les fêtes religieuses, paroissiales, diocésaines, patronagiales ou patriotiques servent de prétexte à une démonstration gymnique. L'appropriation du modèle sportif au sein de l'Œuvre du patronage s'enclenche malgré tout, d'abord par la création de ligues internes au sein de chaque groupe d'âge, conduisant à des championnats « fermés », puis par une ligue junior de hockey interpatros se disputant un championnat coiffé d'une coupe, en 1928. Suivront une ligue de basketball avec championnat et coupe emblématique, en 1940, une ligue de balle interpatros, en 1948, des Olympiques interpatros d'athlétisme, avant 1959. L'expansion est telle que l'on crée le Service technique des sports rattaché à la Centrale des patros, en 1960. Les rapports entre l'Église et le sport sont certes ambigus, mais reproduisent plusieurs étapes observées dans un contexte d'acculturation où deux

groupes culturels différents doivent cohabiter. Lorsque le rejet du trait culturel étranger s'avère impossible, on observe souvent une appropriation progressive à partir des éléments structurants de la culture receveuse, ce qui donne lieu à des chassés-croisés comme ceux observés ici.


L'acceptation progressive du sport au sein des œuvres d'Église s'est réalisée, malgré l'opposition initiale, grâce à deux brèches : d'abord la conception hylémorphique de l'homme énoncée par Aristote, reprise par Thomas d'Aquin et largement propagée ici, qui justifie une certaine attention au corps, puis l'acceptation du jeu comme outil pédagogique privilégié pour occuper le temps libre des jeunes, et ce, dans tous les contextes. Or, le sport procède du jeu, il en est une forme particulière. Mais contrairement aux autres pratiques corporelles ludiques qui se perpétuent librement dans la société, chaque sport

possède une existence institutionnelle propre qui se développe ici, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, en dehors des cadres religieux dans et par la population anglo-protestante à laquelle s'intègrent progressivement des laïcs franco-catholiques. Très tôt, les sports constituent une alternative possible aux jeux traditionnels pratiqués antérieurement par la jeunesse canadienne-française, et c'est sous forme de jeux qu'ils pénètrent dans l'univers des pratiques corporelles des œuvres religieuses et y imposent progressivement leurs propres exigences. ■

**Roger Boileau, Ph.D. est éducateur physique et sociologue.**

**Pour en savoir plus :**

Roger Boileau. *L'Église et le sport au Québec à la lumière du concept d'acculturation*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Laval, 2007, 544 p.



**LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE QUÉBEC**  
(fondée en 1937)

**FIER PASSÉ OBLIGE**

---

- ↪ pour **RECEVOIR** régulièrement des publications de haute qualité
  - le bulletin Québecensia
  - le Calendrier des vues anciennes de Québec
  - la revue Cap-aux-Diamants (membres privilégiés)
- ↪ pour **RENCONTRER** d'autres passionnés de l'histoire
- ↪ pour **ASSISTER gratuitement** aux activités organisées par la SHQ
  - les conférences publiques
  - les expositions présentées par la Société historique
- ↪ pour **PROFITER** de notre centre de documentation
- ↪ pour **BÉNÉFICIER** d'un tarif préférentiel
  - sur le prix courant de nos publications
  - sur nos excursions et visites patrimoniales

---

**Communiquez avec nous ou visitez notre site Internet**

6, rue de la Vieille-Université, local 158, Québec (Québec), G1R 5X8  
 téléphone : 418-694-1020 poste 256  
 courriel : shq1@bellnet.ca  
 www.societehistoriquedequebec.qc.ca




Association des professeures et des professeurs d'histoire des collèges du Québec

**Un regroupement de professeures et professeurs d'institutions de niveau collégial publiques et privées, francophones et anglophones, qui contribue au rayonnement de l'histoire dans leurs milieux.**

Pour information : Jean-Louis Vallée  
 (418) 248-7164 poste 117 = jlvallée@cec.montmagny.qc.ca

**Archives du Séminaire de Nicolet 2000**  
... témoins de notre histoire...

Heures d'ouverture:  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h  
de 13 h à 16 h 30



NOBLE PASSÉ ENGAGÉ

900, boul. Louis-Fréchette, bureau 110, Nicolet J3T 1V5  
 Téléphone : (819) 293-4838 Télécopieur : (819) 293-4543  
 Courrier électronique : seminairdenicolet@sogetel.net  
 Site internet : www.archives-seminaire-nicolet.qc.ca